



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des femmes

Question au Gouvernement n° 3059

Texte de la question

DROITS DES FEMMES IMMIGRÉES

M. le président. La parole est à Mme Anny Poursinoff, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine. Mme Anny Poursinoff. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

En Tunisie, en Égypte, en Libye, en Iran, en Afghanistan, partout dans le monde, les femmes luttent contre la tyrannie et l'injustice. Je veux saluer ici leur courage et leur détermination. Au lendemain du 8 mars, je rappelle que les droits des femmes doivent être défendus tous les jours.

En France aussi, les femmes revendiquent la liberté, l'égalité, la dignité. Pourtant, elles sont en première ligne de la précarité et de la pauvreté, et votre réforme des retraites les a condamnées à travailler encore plus longtemps.

Les inégalités touchent de plein fouet les femmes venues d'ailleurs qui vivent et travaillent dans notre pays. Quotidiennement, elles font face au racisme et à la xénophobie, que les propos honteux de Mme Brunel vont encore exacerber. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.- Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Au moment où une manifestation réunit les opposantes et les opposants à une politique consistant à mettre les étrangers au pilori, je le dis au Gouvernement : plutôt que de faire la chasse aux immigrés, il serait temps de faire la chasse aux inégalités ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.- Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Nous devons faire appliquer la loi de 2010 contre les violences faites aux femmes et la loi sur l'égalité salariale de 2006.

Nous devons maintenir un service public de la santé, où puisse réellement s'exercer le droit à l'avortement et à la contraception.

Nous devons respecter le droit d'asile, y compris pour les femmes qui sont persécutées à cause de leur orientation sexuelle.

Nous devons mettre en oeuvre une véritable politique d'éducation à l'égalité, contre le sexisme et toutes les formes de discrimination !

Au lendemain de cet énième remaniement, je constate que, quoi qu'en dise Mme Bachelot, le ministère des droits des femmes ne fait toujours pas partie des préoccupations du Gouvernement. Je le regrette. Au lieu de cela, vous alimentez de faux débats qui font le lit de l'extrême droite.

Quand le Gouvernement mettra-t-il en oeuvre une réelle politique de lutte contre les inégalités ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Guéant, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

M. Claude Guéant, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.*

Madame la députée, notre pays s'honore d'être fidèle à des traditions.

Au nombre de celles-ci, il y a le devoir que nous nous faisons - je pense sur l'ensemble de l'horizon politique - d'accueillir les opprimés. À cet égard, la France accueille, chaque année, de l'ordre de 10 000 réfugiés politiques, parmi lesquels nombre de femmes.

Par ailleurs, tenant compte des difficultés particulières que rencontrent les femmes dans un certain nombre de

pays, la France, sur la proposition du Gouvernement, a prévu que les personnes menacées d'excision dans leur pays avaient droit à une protection subsidiaire, qui est une sorte de droit d'asile.

M. Bernard Roman. C'est la moindre des choses !

M. Claude Guéant, *ministre*. Je vous remercie de le reconnaître.

Nous avons une autre tradition, qui est celle de l'égalité. À cet égard, toutes les femmes étrangères qui séjournent dans notre pays ont les mêmes droits. De surcroît, compte tenu de la situation de précarité dans laquelle elles se trouvent, un accent particulier est mis, dans le développement des programmes régionaux d'intégration, sur les éléments qui les mettent en situation de faiblesse, à savoir la langue et la difficulté à trouver un emploi. Une aide leur est apportée dans ces deux domaines.

Enfin, une autre faiblesse vient de la relation difficile, dans un contexte culturel spécifique, qu'elles peuvent avoir avec leur conjoint, ou des différences de culture entre leur pays d'origine et le nôtre. À cet égard, dans la loi de 2010 sur les violences faites aux femmes, un droit au séjour a été créé pour les femmes qui sont l'objet de violences ou d'un chantage aux papiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3059

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 mars 2011